



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port :06-11-60-25-67

e-mail :fo.034@dgifp.finances.gouv.fr

## Syndicat National des Finances Publiques Force Ouvrière

\*\*\*\*\*

Section de l'HERAULT

### GESTION PUBLIQUE: CAP locales Tableaux d'avancement de grade cadre B et C

Les CAP se sont réunies le jeudi 17 mars 2011 afin d'établir des tableaux d'avancement à partir d'agents ayant vocation à l'avancement de grade, selon un ratio tenant compte des possibilités de promotions offertes au plan national avec une déclinaison départementale au titre de l'année 2011.

Les élus FO-DGFIP-34 ont lu une déclaration liminaire rappelant la position du Syndicat et les évolutions à venir.

***F.O.-DGFIP** revendique que le TA soit de la compétence unique des CAP centrales car selon les départements et selon les pyramides des âges les tableaux sont différents et les conditions requises pour les promus ne sont pas les mêmes. Aujourd'hui, la déconcentration des TA entraîne une rupture de l'égalité de traitement des fonctionnaires sur le territoire national.*

*Le Syndicat revendique aussi que la notation ne vienne pas en deuxième départage dans le dispositif de sélection. En effet, comment accepter que ce dispositif de notation que nous dénonçons impacte autant la carrière des agents. Rappelons que le TA n'est pas une liste d'aptitude mais que c'est un avancement dans le corps et que tous les agents pourraient y prétendre dès qu'ils remplissent les conditions statutaires. Certains devront attendre la durée entière d'un échelon avant d'être promus tout en voyant tous les ans les nouveaux entrants dans l'échelon les doubler et être promus avant eux.*

*Concernant ces deux points, l'administration centrale a reconnu la légitimité des revendications du Syndicat.*

*Dans les futures règles de gestion, **F.O.-DGFIP** a obtenu satisfaction sur ces deux points. Cependant, durant la période transitoire en gestion séparée par filière, le problème demeure et nous nous devons de le dénoncer lors de cette CAP.*

## Rappel des règles sur l'avancement de grade communes aux catégories B et C

- Maintien de la mesure mise en place depuis 2009 pour une promotion des agents en fin de carrière (avoir au moins 58 ans au 31/12/2011), agents qui deviennent « super prioritaires » dans le cadre d'un plan de qualification. Ils sont donc classés en tête du tableau.
- les agents inscrits l'année dernière mais non retenus en CAP centrale 2010 faute d'emploi vacant

Puis

- prise en compte de l'échelon par ordre décroissant,
- dans un même échelon, prise en compte du total des évolutions de note 2008, 2009 et 2010 par ordre décroissant,
- ensuite, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

### Impact de la notation négative

Les agents ayant eu une évolution négative de leur note égale à  $-0,02$  ou  $-0,06$ , l'année précédant l'année d'établissement du tableau c'est-à-dire N-1 seront exclus de la sélection.

La note d'alerte  $-0,01$  attribuée en N-1 (année 2010 pour les tableaux 2011) ne constitue pas à elle seule un critère discriminant. Cependant, si cette note est en parfaite cohérence avec les appréciations émises dans sa fiche notation, cela peut pénaliser l'inscription au tableau d'avancement.

### Nominations

**Après examen en CAP centrales, car ce sont elles qui détermineront, pour chaque département, les agents retenus définitivement pour chacun de ces tableaux d'avancement,** les nominations interviendront dans les nouveaux grades :

- au 1er janvier 2011 pour les T.A. de la catégorie C,
- au 1er janvier 2011 pour le T.A. à Contrôleur de 1ère classe (ou jusqu'au 31 août 2011 pour remplir la condition des 5 ans d'ancienneté en catégorie B),
- au 31 août 2011 pour le T.A. à Contrôleur Principal sous réserve de leur installation effective dans les fonctions.

### Dates des CAP Centrales Tableaux d'avancement définitifs:

Le 22 juin 2011 pour les "B" et le 23 juin 2011 pour les "C",

## **CATEGORIE C**

### AVANCEMENT APP1

Le quota donné par l'administration est de **15.58**

1	MESTRE HENRI
2	FALGUERE EP DUPIRE GISELE
3	MEUCCI EP CARLI GENEVIEVE
4	CAUSSE JEAN LOUIS
5	KERAMBELLEC JACQUES
6	DOULAIN PHILIPPE
7	GUILLET GHISLAINE
8	VALENTIN CHRISTOPHE
9	ABRIC MYRIAM

10	BELLECH YVAN
11	NEBOUT STEPHANE
12	FA JEAN FRANCOIS
13	ARACIL MARTINE
14	ROUVELET BERNARD
15	SOUCHON NICOLE
16	RIOU JOEL
17	MARTIN EP BIDAUD CHRISTINE

## AVANCEMENT APP2

Le quota donné par l'administration est de **10,54**

1	BACALLADO LAURENT
2	VERDIER PASCAL
3	FRESQUET EP BOUAZIZ NICOLE
4	ROYER EP CARRERAS ANNE
5	BOMPAR PIERRE
6	BOSSY BENEDICTE
7	EDOUARD MICHAEL
8	RAVEL EP DOUSSON VIRGINIE
9	ROUX BENOIT
10	LABROSSE LAURENT
11	HUILLET PHILIPPE
12	ESPINOSA LAURE



**Les élus FO-DGFIP-34 ont voté pour ces propositions.**  
*Valérie Clément , Jean Vialard, Véronique Yvars.*

## **CATEGORIE B**

### AVANCEMENT CONTROLEUR PRINCIPAL

Le quota donné par l'administration centrale est de **18,24**

**Les élus FO-DGFIP-34**, précisant que certains des inscrits pourraient accéder dans l'année par concours au grade de Contrôleur principal, ont demandé et **obtenu**, afin d'éviter une possible pénalisation d'agents de l'Hérault en CAP centrale, le classement d'une dix-neuvième collègue. Rappelons que ce sont les CAP centrales qui valident in fine les promus.

1	GUERRE MICHEL
2	CADENE EP NADAL MARIE-CLAUDE
3	HONORE RENE PAUL
4	GALY JOELLE
5	LACLAU EVELYNE
6	BOUGARAN HERVE
7	VILELA-VIEIRA EP DOULAIN ISABEL
8	CHANTEPIE EP PEREZ NADINE
9	SABATIER EP REFREGERS CATHERINE
10	HUMBLLOT CATHERINE
11	DUPONT EP CHAUCHARD VALERIE
12	FERRAN CATHERINE
13	VIDAL DIDIER
14	BOUCHER ROGER
15	SERRANO PHILIPPE
16	RODILLON EP PICORELLA GHISLAINE
17	MERCIER PIERRE
18	VIENNE EP DELEVILLE ANDREE
19	DELARUE EP ROUGIER CECILE

## AVANCEMENT CONTROLEUR 1ERE CLASSE

Le quota donné par l'administration centrale est de **16,07**


1	SUNE ANNE-MARIE
2	DELPECH EP SARDA MONIQUE
3	MASSAC EP GAYRARD MICHELE
4	CHAIX-JAUSSERAND DANIELE
5	NICOLAS STEPHANE
6	TURQUOIS EP NEVEU BRIGITTE
7	BONILLA EP LLOSE HELENE
8	DOMENECH EP LE BRIS SYLVIE
9	PY OLIVIER
10	VENIER HERVE
11	CAMPLO EP PACULL MARIE JOSE
12	CLOWEZ EP PAPAHOFF PATRICIA
13	GOUDENOVE STEPHANE
14	RIGAUD DIDIER
15	PROUST EP GILLES SOPHIE
16	LEGER SEVERINE
17	CHAPON ALINE
18	DAUTRAITEP REGIPA CATHERINE

Les élus FO-DGFIP-34 ont voté pour ces propositions.

*Fabienne Cara, Olivier Goujon, Alain Latorré, Thérèse Puccinelli, Didier Herroudj, Albert Bakong Epoune, Sylviane Marquier.*

Pour une **F**orce **O**rganisée

Rejoignez **FO** la force syndicale **DGFIP-34**

	<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	
	NOM : .....	PRÉNOM : .....
GRADE : .....	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %	
AFFECTATION : .....		
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)		
Fait à .....		le .....
		(signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu		